

Dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, on s'intéresse toujours et depuis longtemps à la préservation du lac Duck, cette nappe d'eau située au bout du lac Kootenay et à proximité des terres basses de Creston. Le cas a fait l'objet de pourparlers entre les autorités fédérales et provinciales, les clubs locaux de chasse et de pêche et d'autres personnes intéressées. Je suis heureux de faire remarquer que le D^r Munro, qui est un partisan connu de la conservation de la faune, s'intéresse à ce projet depuis nombre d'années et souscrit entièrement aux vues de ceux qui veulent préserver le lac Duck pour la nidification des canards de passage dans la région. On a demandé que des recherches soient entreprises dans ce domaine. Aussi, quand le ministre répondra, j'aimerais qu'il dise au comité où en est la situation en ce qui concerne la conservation de la faune, quelles réunions ont eu lieu récemment à cet égard et où en est cette question du lac Duck.

Certaines personnes, du monde de l'agriculture et surtout du commerce, veulent faire vider le lac. Cette nappe d'eau n'a pas été touchée, par suite d'un compromis entre ceux qui s'intéressent à l'agriculture et ceux qui veillent à la conservation de la faune. On croyait la question réglée. D'aucuns voudraient maintenant que toute la région soit asséchée. Elle a pourtant une grande importance dans la migration des canards. J'aimerais que le ministre nous dise où nous en sommes et si d'autres recherches ont été entreprises. J'aimerais aussi qu'il fasse savoir au comité, s'il le peut, combien de poursuites ont été intentées, depuis cinq ans, contre des violateurs de la loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, qui auraient chassé les aigrettes, les auraient gardées prisonnières, auraient mis des plumes de cet oiseau à leurs chapeaux ou s'en seraient parés.

Enfin, je souscris à ce que le préopinant vient de dire touchant la conservation des grues blanches d'Amérique. Je vois que le *Leader Press* y a consacré un article le 16 juin 1960. On y dit que la société Audubon du Canada s'est montrée inquiète devant la construction du chemin de fer du Grand lac de l'Esclave qui pourrait, croit-elle, troubler les grues blanches d'Amérique dont c'est la seule région de couvaison connue dans le Nord canadien. La société recommande de choisir, des deux tracés, celui qui passe le plus à l'ouest, ajoutant que les États-Unis pourraient invoquer la loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs le jour où leurs fonctionnaires estimerait que les nids de ces grues en terre canadienne sont menacés.

C'est à la demande de certaines personnes que j'ai soulevé cette question, et j'ai été

heureux de constater que le député de Moose-Jaw-Lake-Centre y attache aussi de l'importance. Lorsque le ministre répondra, j'espère qu'il va nous dire ce que la Direction de la faune de son ministère compte faire pour protéger ces oiseaux très rares.

Après ces brèves observations, je reprends mon siège, au grand plaisir, je suppose, de certains députés.

L'hon. M. Dinsdale: Je vais répondre aux questions précises qui ont été posées, avant que le crédit soit adopté. Peut-être devrais-je commencer par la question posée hier soir par l'honorable député de Bonavista-Twillingate, lorsqu'il a parlé des canards de mer de Terre-Neuve. Après étude, j'ai découvert que divers noms s'appliquent à ces oiseaux qui entrent dans la catégorie générale des canards de mer. Je me souviens aussi que l'honorable député de Trinity-Conception m'a parlé de la même difficulté.

À Terre-Neuve, la saison de la chasse s'étend du 14 novembre au 28 février. On me dit aussi que le directeur de la chasse, à Terre-Neuve, demande depuis quelque temps que le programme de protection des oiseaux migrateurs soit modifié. C'est à peu près tout ce que je puis dire à l'honorable député pour le moment. Nous nous rendons compte du problème, mais il est difficile d'y trouver une solution unique et simple à cause du nombre des espèces d'oiseaux. Nous sommes heureux que cette question ait été soumise à l'attention du comité.

L'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre a signalé la difficulté qui se pose constamment à propos de la grue grise d'Amérique. Je suis personnellement au courant de ce problème depuis des années. L'honorable député a présenté la difficulté d'après ce qu'il en sait. La petite et la grande grues grises d'Amérique sont protégées à cause de la possibilité de les confondre avec la grue blanche. La population de petites grues grises, qu'on appelle parfois la petite grue brune, atteint maintenant environ 200,000, alors que la population des grandes grues grises est tombée à environ 2,000, ce qui n'est guère suffisant pour enrayer la menace d'une extinction possible.

Pour ces raisons et à cause de la similarité qui existe entre ces trois espèces d'oiseaux, il n'a pas été possible d'autoriser une saison de chasse. Je puis assurer à l'honorable député, cependant, que des études sur la déprédation sont présentement en cours. Il a exposé certaines méthodes qui ont été essayées, mais je puis lui dire qu'en 1960 un programme coopératif d'étude a été entrepris pour déterminer l'utilité des détonateurs destinés à effrayer ces oiseaux. En 1961, des détonateurs seront mis à l'épreuve pour déterminer leur